

N/REF : 15/09/2025 10H23 C:264859 I:33807
V/REF : TEL
V/Appel du Lundi 15/09/2025 a 10H23

LUCAS CEDRIC

**211 E ROUTE DES GEYMONDS
38420 REVEL**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 16 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 211 E ROUTE DES GEYMONDS - REVEL - MR LUCAS CEDRIC 06 22 08 55 22
TARIF : 550.00 TTC € - CLIENT PREVOIT DE FAIRE 2 OU 3 CHEQUES

MOTIF : INTERVENIR POUR VIDANGE MICRO STATION 4 M3
PREVOIR 4X4

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 25/09/2025 A 08H15
REPERAGE DES LIEUX
PAS D'ACCES POSSIBLE
PREVOIR INTERVENTION AVEC DEUX VÉHICULES

LE 15/10/2025 A 13H15
VIDANGE ET POMPAGE DE LA MICRO STATION ENVIRON 4M3
CURAGE ENTRÉE ET SORTIE
CONTROLE BON ECOULEMENT
6 NAVETTES DE CAMION 4X4
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE DE TRAITEMENT AGREE

OBSERVATIONS : RECU CHQ N° 4092353 C.AGRICOLE A ENCAISSER LE 28/10/2025 - 200,00 €
RECU CHQ N° 4092354 C.AGRICOLE A ENCAISSER LE 28/11/2025 - 200,00 €
RECU CHQ N° 4092355 C.AGRICOLE A ENCAISSER LE 28/12/2025 - 150,00 €

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Ff Pomp.fosse sept/BAG		3	500,00
				500,00
		TOTAL H.T.		500,00
		T.V.A. a 10,00%		50,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		550,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN